

# CoPLER MAG n°46

Magazine du Pays entre Loire et Rhône

## SAISON CULTURELLE 2025-2026

Le Plan Climat Air  
Énergie Territorial :  
comment chacun peut  
agir au quotidien page 6

théâtre,  
danse,  
cirque,  
musique,  
marionnettes ...



Page 4

INTERVIEW  
Compétence  
assainissement

Page 8

HABITAT  
Aides pour la  
rénovation de votre  
logement

Page 14

VIE LOCALE  
Renaturation des  
crèches



Territoire de Caractère

| [www.copler.fr](http://www.copler.fr)



Suivez-nous !

2026

Décembre > Juin



# CALENDRIER 2025-2026\*

- ▶ CINQ  
sam 13 dec.  
17h30  
Machézal

► LES NUITS DE LA LECTURE  
21 au 25 janv.  
BIBLIOTHÈQUES & MÉDIATHÈQUES  
DE LA CoPLER

- ▶ DANS LA GROTTE  
sam 31 janv.  
17h30  
Saint-Victor/Rhins

## ALORS ON DANSE !

- ▶ HORS SOL  
mer 11 mars à 18h  
Saint-Just-la-Pendue

- ▶ EN DIRECT ET EN  
SIMULTANÉ  
sam 14 mars à 19h  
Saint-Just-la-Pendue

- ▶ BAL CHORÉGRAPHIÉ  
dim 15 mars à 15h  
Saint-Just-la-Pendue

- ▶ SOUS LES HERBES  
mer 25 mars  
10h & 16h  
Cordelle

## CULTURE ET AGRICULTURE

- ▶ MERVEILLE  
sam 25 avril - 15h  
Vendranges
- ▶ POLYCULTURE  
23 & 24 mai  
Fourneaux

## NEZ À NEZ #2

- ▶ CENDRILLON,  
C'EST MOI !  
sam 6 juin  
19h  
Neulise
- ▶ LA PETITE (SIRÈNE)  
dim 7 juin  
16h30  
Neulise  
+ 10h/15h  
ATELIER CLOWN

- ▶ KOMOREBY  
mai 2026

TOURNÉE SUR LE  
TERRITOIRE

- \*4 SPECTACLES ONT DÉJÀ EU LIEU
  - AU-DESSUS DE LA MÊLÉE  
LE 19 SEPTEMBRE À SAINT-JUST-LA-PENDUE
  - LA POÉTIQUE DE L'INSTABLE  
LE 4 OCTOBRE À PRADINES
  - RADIO BANANE  
LE 12 NOVEMBRE À LA MÉDIATHÈQUE DE NEULISE
  - LES PETITES MYTHOLOGIES  
LE 20 NOVEMBRE AU COLLÈGE DE RÉGNY



Billetterie : [www.copler.fr/saison-culturelle/](http://www.copler.fr/saison-culturelle/)

## ENSEMBLE, RÉINVENTONS UN CONTE UNIVERSEL

### ET SI NOUS ÉCRIVIONS ENSEMBLE UN CONTE INSPIRÉ DE NOTRE TERRITOIRE ?

Dans le cadre de la Convention Territoriale d'Éducation aux Arts et à la Culture, « Terre Buissonnière », la CoPLER et la Compagnie Transports en Commun s'associent pour un travail artistique au long cours sur le territoire : écrire un conte / une pièce

musicale, inspiré(e),  
joué(e) et fabriqué(e)  
pour et avec les habitants  
de la CoPLER.

### POURQUOI Y PRENDRE PART ?

Pour goûter à l'univers du théâtre, de l'écriture et de la mise en voix... dans une ambiance simple et chaleureuse.

### POUR QUI ?

Pour toutes et tous :

enfants, parents, seniors,  
amateurs curieux...  
Pas besoin d'expérience  
artistique, seulement  
l'envie de participer et  
de vivre une aventure  
humaine et créative.

### COMMENT ?

[culture@copler.fr](mailto:culture@copler.fr) Culture Copler





6

Transition écologique



8

Aménagement



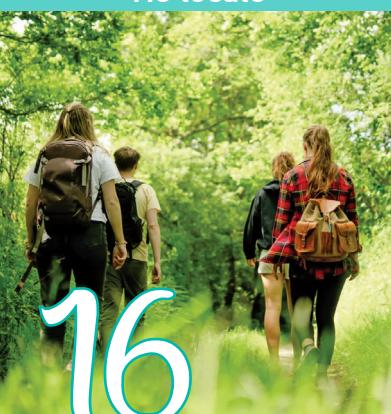
10

Attractivité



14

Vie locale



16

Environnement

# É D I T

Je prends aujourd'hui la plume pour la dernière fois de ce mandat.

Cette édition du CoPLER Mag marque la fin d'un engagement de près de quarante ans dans la vie publique locale. C'est d'ailleurs presque l'âge de la CoPLER, fondée en 1992. J'y étais à ses débuts — cela ne nous rajeunit pas !

Depuis, notre communauté de communes a su faire la preuve de son agilité, de sa capacité d'innovation et de son ingéniosité. Une belle aventure collective, rendue possible grâce à toutes celles et ceux qui, au fil du temps, ont apporté leur pierre à l'édifice.

Je regrette toutefois que le transfert de la compétence « assainissement collectif » n'ait pas connu le même élan que celui de l'eau potable qui, dès le début de ce mandat, a été mené avec succès par la Roannaise de l'Eau, au bénéfice de tous — communes comme usagers — avec une vision tarifaire planifiée sur dix ans.

Peut-être que le climat électoral à venir n'était pas propice à cette évolution.

Le dossier reste donc, pour l'heure, dans le giron communal. La CoPLER reste ainsi

la seule intercommunalité du roannais à ne pas récupérer la compétence assainissement.

Vous trouverez dans ce numéro un article détaillant les enjeux techniques et financiers de cette question essentielle. J'ai tenu, jusqu'au terme de ce mandat, à ce que vous soyez pleinement informés, en toute transparence.

Ce numéro de novembre 2025 est le dernier avant les élections municipales de mars prochain, qui désigneront le futur conseil communautaire de la CoPLER.

Le jour du scrutin dans votre commune, ayez à l'esprit que de nombreux services et actions sont gérés à l'échelle intercommunale.

Pour mieux comprendre ces actions et projets, il vous suffit de parcourir ce magazine et les précédents numéros.

Très bonne lecture,

Le Président de la Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône

MAGAZINE DE LA CoPLER  
44, rue de la Tête Noire  
42 470 Saint-Symphorien-de-Lay  
Téléphone : 04 77 62 77 62  
copler@copler.fr  
www.copler.fr

Directeur de la publication :  
Jean-Paul Capitan  
Rédactrice en chef :  
Hélène Geindre  
Coordinatrice du Magazine :  
Marie-Jeanne Thomas  
Conception graphique :  
Nadine Berger & M-Jeanne Thomas

Photographies : CoPLER  
Sauf mentions contraires  
Illustration de couverture :  
Valérie Dumas - Graphiste  
Rédaction du Mag : interne  
Rédaction interview :  
Blandine Renaud

Impression : Imprimerie CHIRAT à  
Saint-Just-la-Pendue  
Imprimé Papier certifié PEFC  
Encres végétales,  
Label Imprim'vert  
Tirage 8 000 exemplaires  
Distribution : La Poste



Certifié papier 100% PEFC



# L'INTERVIEW

## DU PRÉSIDENT DE LA COPLER

### ÉLÉMENTS DE CONTEXTE : Le Conseil communautaire du 16 octobre 2025 a statué sur le sujet du transfert de l'assainissement collectif par 21 voix contre et 9 pour.

**Des changements sont envisagés dans le domaine de l'assainissement. Pour commencer, pouvez-vous nous en rappeler le fonctionnement ?**

L'assainissement est essentiel pour protéger l'environnement. Il consiste à collecter et traiter les eaux usées avant leur rejet dans la nature. Les activités humaines, qu'elles soient domestiques ou économiques, produisent non seulement des déchets solides, mais aussi des rejets liquides. Ils contiennent des polluants et sont appelés effluents ou eaux usées. C'est pourquoi les communes sont actuellement en charge de l'assainissement collectif, également connu sous le nom de tout-à-l'égout, qui assure l'évacuation et le traitement des eaux usées via un réseau public.

L'assainissement est donc vital non seulement pour la santé des individus, mais aussi pour la protection de l'environnement.

Il faut toutefois préciser que 30% de la population n'est pas desservie par l'assainissement collectif et que c'est la CoPLER qui est compétente pour le contrôle de ce qu'on appelle l'assainissement non collectif (SPANC) depuis 2013.

**Pourquoi cette compétence doit-elle être transférée ?**

En 2015, la loi Notre a imposé ce transfert parce que l'Union européenne avait adopté une directive

sur la qualité des eaux rejetées, visant à améliorer la gestion de l'eau potable. Comme le morcellement des communes françaises impliquait de très gros écarts sur l'état des stations d'épuration et leur suivi, l'atteinte de ces nouvelles normes de qualité n'était pas réalisable.

Notre pays a dû payer une amende à l'Europe et c'est pourquoi cette loi impose une gestion des eaux usées à une plus grande échelle, afin de pouvoir réaliser les investissements nécessaires.

L'échéance a été repoussée d'abord à 2020, puis 2026 ; mais au printemps de cette année les sénateurs ont assoupli cette obligation, permettant aux communes de choisir leur modèle de gestion.

En France, environ 30% des communes, surtout rurales, n'ont pas encore transféré leurs compétences d'assainissement. Elles préfèrent conserver leur autonomie, craignant que le transfert à des structures plus grandes leur soit défavorable.

**Où en est la CoPLER sur cette question du transfert ?**

Deux études ont été menées. Une en 2018 portée par la CoPLER. La seconde en 2022 avec Roannaise de l'eau, qui assure un service qui couvre l'ensemble du cycle de l'eau pour le compte de 123 communes

de la Loire, du Rhône et de la Saône et Loire. Une troisième étude a ensuite été lancée par la CoPLER et ses 16 communes pour mettre à jour toutes ces informations.

Même si le transfert n'est plus obligatoire, les élus ont décidé de mener à terme ce travail pour disposer d'éléments actualisés et objectifs sur les scénarios possibles.

**Pouvez-vous détailler ces différents scénarios ?**

La première option est le transfert de la compétence à la CoPLER et la mise en place d'un contrat de Délégation de Service Public (DSP) sur l'ensemble du territoire (assainissement collectif, non collectif et eaux pluviales). La gestion de l'assainissement est donc confiée à une entreprise privée. Elle va facturer ses frais de personnel et de prestations, porter les investissements et assurer la maintenance des équipements mais également chercher à dégager un bénéfice pour rémunérer ses actionnaires.

Dans ce cas de figure le prix du mètre cube d'eau traité augmenterait pour l'ensemble des communes, et atteindrait 4.60€ en 2036 (cf graphique).

Il est donc essentiel de bien évaluer les avantages et les inconvénients d'une DSP avant de s'engager dans cette voie.

## Alors quelles sont les autres possibilités de mise en œuvre de ce transfert de compétence ?

La CoPLER peut également déléguer à Roannaise de l'Eau la gestion de l'assainissement collectif, non collectif et les eaux pluviales. Elle le fait depuis plusieurs années pour les compétences eau potable, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Il s'agit d'un syndicat administré par des élus locaux issus de ses territoires. Peu de syndicats de cette envergure font le choix du mode de gestion en régie, c'est-à-dire qui emploie ses propres agents, exerçant une trentaine de métiers couvrant l'ensemble du cycle de l'eau. Cela permet de réellement maîtriser les coûts car il n'y a pas de recherche de bénéfices, mais simplement l'atteinte d'un équilibre budgétaire.

**De plus, le transfert de la compétence assainissement à Roannaise de l'Eau nous ferait bénéficier de l'effet « masse », ce qui conduirait à un prix de l'assainissement nettement inférieur à celui d'une DSP : de l'ordre de 3,26 € par mètre cube à l'horizon 2036.**

En effet, plus il y a d'habitants, moins cela coûte. La CoPLER ne représente que 4% du total des eaux usées traitées par Roannaise de l'Eau.

## Existe-t-il encore un autre scénario ?

Selon les dispositions de la récente Loi, les communes peuvent aussi continuer de gérer seules l'assainissement, avec tout ce que cela entraîne : un surcoût des tarifs de l'eau dans les années à venir, des travaux très importants pour être conforme aux nouvelles normes. Des contrôles réguliers de l'Agence de l'eau vont être mis en place et des taxes appliquées sur la mauvaise qualité du traitement ou les fuites du réseau.

Cela risque d'être compliqué à gérer pour les communes et leurs agents. Il est important de noter que si un problème ou un dysfonctionnement survient dans une station d'épuration, par exemple, le maire en sera légalement responsable. La commune peut être sanctionnée, ce qui est pénalisant dans un contexte où ses ressources diminuent.

**Pour les habitants le choix de ne pas transférer cette compétence se traduira par un prix moyen estimé de 3,60 € par mètre cube dans 10 ans.**

## D'après vous, quels sont les vrais enjeux de ce transfert ?

Au-delà de l'aspect financier, il est essentiel de comprendre que l'eau est une ressource précieuse, surtout face aux nouveaux défis du réchauffement climatique, du maintien de la qualité de l'eau et de la conformité aux directives européennes. Nous avons encore la chance, dans notre pays, d'ouvrir un robinet et d'avoir de l'eau qui coule. Cependant, l'évolution des régimes de pluies et nos efforts en matière d'assainissement pourraient influencer cette situation. **Dans le roannais cette année, des sources se sont taries. Il n'est pas garanti que nous puissions toujours disposer d'une eau de qualité à un prix abordable.**

Le parallèle avec la distribution de l'eau potable est intéressant : nous avons bénéficié d'une vision anticipée des élus, notamment grâce au transfert historique de cette compétence en 1939 et 1945 à 2 syndicats des eaux (SI du Gantet et SI Rhône Loire Nord) fusionnés

dans la Roannaise des Eaux depuis 2021.

Ils avaient compris qu'une gestion collective était nécessaire. Cependant, pour l'assainissement, certains pensent encore pouvoir gérer seuls avec des unités de traitement simples, alors que la situation devient de plus en complexe.

## Quelle réponse pouvons-nous apporter à ces évolutions environnementales ?

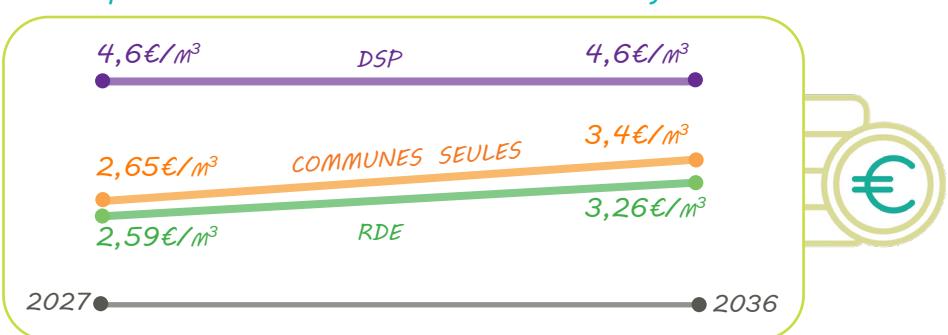
La gestion globale du cycle de l'eau par un seul et même acteur pourrait permettre de préserver efficacement cette ressource. Il ne faut pas dissocier ce que l'on consomme, de ce que cela devient une fois consommé.

Et c'est dès aujourd'hui que l'on doit se préoccuper des nouveaux défis à relever tels que les polluants éternels, les micro-plastiques ou les rejets contaminés par les antibiotiques. Il sera nécessaire de progresser dans ces domaines, à l'instar de la réutilisation des eaux traitées issues des stations d'épuration, beaucoup plus avancée par exemple en Espagne que dans notre pays.

Notre priorité doit être de servir les habitants. C'est tous ensemble et maintenant.

## Suite à la décision du Conseil communautaire du 16 octobre 2025, cette option n'est plus d'actualité.

### Comparaison des tarifs selon les modes de gestion





# Transition écologique

## LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL Comment chacun peut agir au quotidien

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) porté par la CoPLER a pour objectif de répondre aux défis du changement climatique tout en améliorant la qualité de vie des habitants.

Mais ce plan n'est pas seulement une affaire d'institutions, chacun peut y contribuer, au quotidien, par de petits gestes simples et concrets.

**Mobilités** : privilégiez les transports doux (covoiturage, vélo, marche, ligne de bus L20, TER). Moins de voitures, c'est moins de CO<sub>2</sub> et plus de convivialité.

**Habitat** : rénover son logement pour améliorer son efficacité énergétique et adapter la température intérieure permet de réduire sa consommation et ses factures.

**Alimentation** : en mangeant plus de légumes, en choisissant le bio et les circuits courts, on soutient les producteurs locaux et on adopte une alimentation plus durable.

**Préserver la végétation** : protéger les arbres, planter des haies, entretenir les bords de cours d'eau, c'est renforcer la biodiversité et garder un cadre de vie agréable et frais.

**Tri** : trier mieux et réduire ses déchets, notamment en valorisant les biodéchets, permet d'alléger les poubelles et de transformer une partie de nos restes en ressource utile.

**Eau** : réutiliser l'eau de pluie pour arroser son jardin ou nettoyer, c'est un geste simple et efficace pour préserver la ressource.

**Énergies renouvelables** : installer des panneaux solaires ou se renseigner sur les solutions locales d'énergie verte est une façon directe de contribuer à la transition.

**Vous avez d'autres idées ?  
Vous pouvez les partager à :**  
**[transitionecologique@copler.fr](mailto:transitionecologique@copler.fr)**



# Brève

## DES ATELIERS PRÈS DE CHEZ VOUS POUR BIEN VIEILLIR AVEC L'AIRE AÉRÉE !

L'Aire Aérée est une association itinérante dédiée à la prévention de la perte d'autonomie et au maintien du lien social des personnes de plus de 62 ans en milieu rural. Tout au long de l'année, elle sillonne les villages du Beaujolais, de l'Ain et de la Loire, pour proposer des ateliers pratiques, conférences et moments d'échanges sur des thématiques essentielles à une vie quotidienne épanouie et en bonne santé.

Après un premier atelier sur la vue intitulé « La vue, un sens à ne pas négliger » — organisé le **24 novembre 2025**, un second atelier-conférence gratuit intitulé : « QR Codes et notices de médicaments » se tiendra le : **jeudi 19 décembre à 14h, à Saint-Just-la-Pendue**

Petite salle polyvalente, 145 rue Fernand Merlin



Cet atelier s'inscrit dans le cadre de l'expérimentation lancée par l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (ANSM), visant la dématérialisation des notices via l'introduction de QR Codes sur les boîtes de médicaments.

Pendant deux ans, environ 170 médicaments de ville (comme le Doliprane ou le Dafalgan) et 420 médicaments hospitaliers seront concernés.

L'objectif de cette rencontre est de mieux comprendre cette évolution, d'apprendre à scanner un QR Code, et de savoir comment obtenir une notice en cas de besoin.

[animation.aireaeree@gmail.com](mailto:animation.aireaeree@gmail.com)



# Brève

## MAISON FRANCE SERVICES

Nos conseillères répondent à vos questions administratives, vous accompagnent gratuitement dans vos démarches en collaboration avec les organismes partenaires. N'hésitez pas à les contacter ou à prendre rendez-vous au **04 77 62 77 62** ou désormais [www.rendezvousonline.fr](http://www.rendezvousonline.fr)

### Démarches administratives

Logement Impôts

Retraite Santé

Emploi Famille



# Brève

## LA COPLER, PREMIÈRE EPCI DE LA LOIRE A RECEVOIR LE LABEL GUID'ASSO

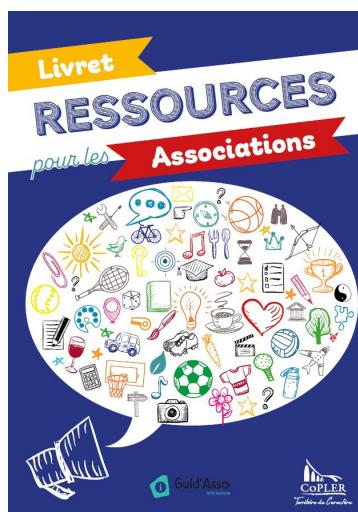
Dans la continuité de son soutien au tissu associatif local, la CoPLER dispose de trois outils.

### - Un label GUID'ASSO niveau « INFORMATION »

La CoPLER a récemment obtenu ce niveau de label national, le deuxième du nord du département, avec la ville de Roanne, reconnaissant son rôle d'accompagnement des associations et porteurs de projets. Elle intègre ainsi un réseau d'acteurs engagés, et bénéficie de ressources pour mieux informer et orienter les structures associatives. Ce service vient compléter l'offre déjà proposée via France Services.

Contact : Emmanuelle GERARD  
06 10 20 81 21  
[vieassociative@copler.fr](mailto:vieassociative@copler.fr)

### - Un livret ressources pratiques



Fruit d'un travail collaboratif entre les élus référents des communes membres, ce livret répond aux principales questions que se posent les associations. Facile d'accès, il est disponible en téléchargement sur notre site internet : [www.copler.fr](http://www.copler.fr)

### - Une application mobile : CoPLER APP

Le territoire compte plus de 250 associations actives : sport, culture, éducation, solidarité... Pour les aider à gagner en visibilité, la CoPLER APP référence toutes les structures du territoire. Simple d'utilisation, elle permet de trouver une association par mot-clé ou nom, et de découvrir leurs actualités.

+ d'infos [copler@copler.fr](mailto:copler@copler.fr)



**Guid'Asso**  
Information



# Aménagement

## •••• RÉNOVATION DE L'HABITAT PRIVÉ CoPLERénov'

La CoPLER vient de lancer un nouveau dispositif pour soutenir la rénovation de l'habitat privé dans les bourgs du territoire !

### LES OBJECTIFS :

- Lutter contre la vacance de plus de 2 ans des logements situés dans les bourgs : jusqu'à 2000€ d'aide
- Améliorer la performance énergétique des logements : 20% du montant HT des travaux pris en charge, jusqu'à 3000€ d'aide
- Favoriser l'accès à la propriété pour les primo-accédants : un coup de pouce de 1000€ pour devenir propriétaire



### CETTE AIDE S'ADRESSE :

Aux ménages aux revenus modestes et très modestes : selon les plafonds de ressources définis par l'Agence nationale de l'habitat, soit d'un revenu fiscal de référence égal ou inférieur à 22 015 € pour un ménage composé d'une personne à 51 775€ pour un ménage composé de 5 personnes ; aux propriétaires occupants ; aux personnes physiques (hors SCI)

Cette aide est cumulable avec MaPrimeRénov' !

Pour toute question relative à ce dispositif d'aide et pour déposer votre dossier :

Rénov'actions42 : 04 77 41 41 25  
transitionecologique@copler.fr



### Les chiffres clefs de la rénovation énergétique





# Aménagement

## •••• RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE VOTRE LOGEMENT Rappel des permanences Rénov'actions 42

Que vous souhaitiez bénéficier du dispositif d'aide CoPLERénov' ou de conseils techniques gratuits concernant vos travaux de rénovations énergétiques, vous pouvez prendre rendez-vous avec un conseiller Rénov'actions42 au plus proche de chez vous !

Chaque 2<sup>ème</sup> mercredi du mois, le conseiller Rénov'actions42 se déplace à Régny, Neulise ou Saint-Just-la-Pendue pour répondre à vos questions pendant une heure dédiée à votre projet de rénovation énergétique.



Chaque 4<sup>ème</sup> mercredi du mois, c'est à la CoPLER que le conseiller Rénov'actions42 vous reçoit individuellement pour échanger sur votre projet.

Le prochain créneau est le 10 décembre à Régny entre 9h et 12h.

Pour prendre rendez-vous, vous pouvez contacter Rénov'actions42 au : 04 77 41 41 25 ou, vous adresser à l'accueil de la CoPLER au : 04 77 62 77 62. Vous pouvez retrouver le calendrier des permanences sur le site internet de la CoPLER : [www.copler.fr](http://www.copler.fr) Rubrique « Réaliser des économies d'énergie ».

*Créer, transformer, aménager ou adapter des logements « Bunti Bimby » fait le premier pas !*

Pour imaginer autrement votre logement, vous pouvez bénéficier de l'accompagnement BUNTI BIMBY !

Que vous ayez un projet d'adaptation, de rénovation ou de construction, notre opérateur Villes Vivantes vous aide à concrétiser vos idées.

Pour bénéficier de ce service gratuit et sans engagement, rendez-vous sur :

[www.vv.homes/bunti-bimby-copler](http://www.vv.homes/bunti-bimby-copler)





# Attractivité



## LA CULTURE DU CHANVRE Une filière en pleine expérimentation sur le territoire Roannais-Forez

Depuis 2023, une expérimentation ambitieuse autour du chanvre se déploie sur le territoire, en lien étroit avec l'association AURA Chanvre.

Ce projet collectif rassemble un large partenariat : les Communautés de communes du Pays entre Loire et Rhône, Vals d'Aix et Isable, Pays d'Urfé, Forez Est, Roannais Agglomération et Charlieu Belmont Communauté, le Département, l'Etat, la Chambre d'agriculture, des exploitations agricoles et entreprises textiles locales.

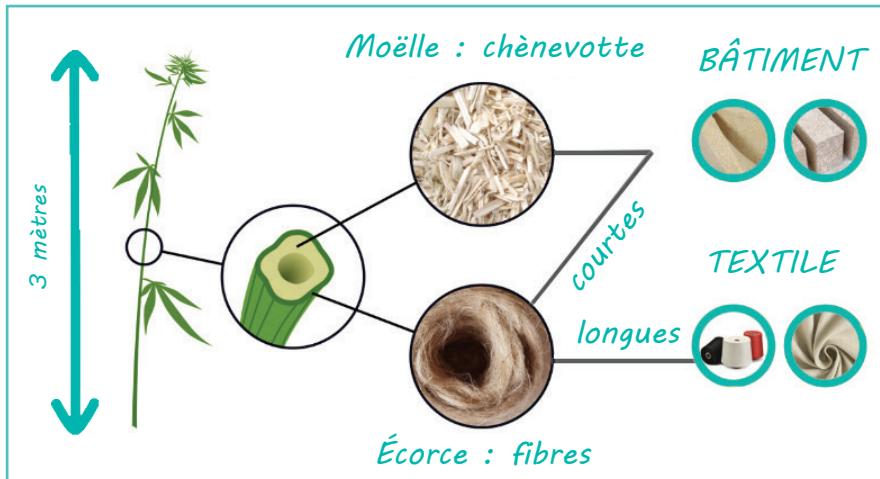
Intégrée au plan d'action du Territoire d'Industrie Roannais Forez, cette initiative s'inscrit dans la dynamique de transition de la filière textile et de diversification de notre agriculture. Elle vise à créer et structurer une filière de chanvre locale, de la production agricole à la transformation industrielle dans les secteurs du textile et du bâtiment.

Sur le plan agricole, alors même qu'aucune production n'existeait sur le territoire au lancement de la démarche, la surface cultivée est passée à 17,5 hectares en 2024 et 19,2 hectares en 2025 dont 0,7 ha sur la CoPLER. Une faucheuse a été testée cette année pour améliorer la récolte, tandis qu'un local de stockage a été loué pour conserver les bottes de chanvre et mener des essais.

Côté transformation, des tests de défibrage ont été conduits tout au long de l'année, notamment chez Andritz Laroche, leader mondial du traitement des fibres. Et les entreprises textiles locales Linder et Tissages de Charlieu, partenaires financiers du projet, mènent actuellement des essais de production avec les fils de chanvre.

Enfin, la Fédération du bâtiment manifeste un vif intérêt pour les débouchés dans la construction écologique, avec plusieurs tests réalisés par ses adhérents.

### LES DÉBOUCHÉS DU CHANVRE TEXTILE



### Intérêt écologique du chanvre

- ✓ Stockage du carbone : 1 ha de chanvre = 1 ha de forêt
- ✓ Une culture à cycle court, sans intrants ni mauvaises herbes ni irrigation
- ✓ Des utilisations multiples : textile, bâtiment, alimentation, cosmétique ...

### Zoom sur notre agriculteur engagé Davy Verrière, à Cordelle

Cette année, Davy Verrière s'est lancé dans une nouvelle aventure agricole : l'expérimentation du chanvre.

« Il me paraissait important de tenter l'expérience, car sans essai concret, il est difficile d'évaluer le potentiel de cette culture », explique-t-il.

Le chanvre présente de nombreux atouts : il s'intègre facilement dans les rotations de cultures, notamment au printemps, et se distingue par ses faibles besoins en intrants et en entretien. Un vrai plus sur le plan environnemental !

« J'espère que la filière va continuer à se structurer et que les équipements nécessaires pourront s'implanter localement. Cette année, par exemple, la faucheuse a été prêtée », précise Davy.

Pour l'instant, l'exploitation avance pas à pas : de petites surfaces, des tests, des observations... Une véritable phase d'expérimentation, menée avec curiosité et conviction.





# Attractivité

## Breve

### LE ROANNAIS POURSUIT SON ENGAGEMENT POUR UNE ALIMENTATION LOCALE ET DURABLE

Depuis 2021, le Roannais — Roannais Agglomération, Charlieu Belmont Communauté, Vals d'Aix et Isable, Pays d'Urfé et CoPLER — est labellisé « Projet Alimentaire Territorial » (PAT) de niveau 2. Ce label, renouvelable en 2026, soutient une démarche collective autour de l'alimentation locale et durable que les collectivités entendent bien poursuivre avec une nouvelle candidature en cours.

Le PAT permet de rassembler tous les acteurs du territoire — producteurs, collectivités, associations et habitants — pour renforcer l'économie locale, préserver l'environnement et favoriser le bien-être de chacun. Il soutient les filières locales, l'agroécologie et la production biologique, lutte contre le gaspillage et promeut l'accès de tous à une alimentation saine.



## Breve

### UN NOUVEL ÉLAN COLLECTIF POUR FAIRE GRANDIR LA BASE NAUTIQUE DE LA LOIRE

Après un chiffre d'affaire et une fréquentation 2025 en nette augmentation (+125 %), la Base nautique de la Loire à Cordelle devient un lieu incontournable de loisirs, de sports et de découverte en Bords de Loire, très apprécié des visiteurs.

Afin de poursuivre ce développement et de renforcer la coopération entre les différents acteurs qui interviennent sur le site, les deux Communautés de communes propriétaires\* proposent la création, dès 2026, d'un Groupement d'Intérêt Économique (GIE) dédié à sa gestion et à son animation.

\* Pour rappel, la CoPLER et la Communauté de communes des Vals d'Aix et Isable sont propriétaires en indivision.

### Un PAT pour une alimentation durable

- Produire mieux
- Consommer mieux et plus local
- Réduire le gaspillage alimentaire

Localement, le PAT se traduit par des actions concrètes : valorisation des producteurs locaux, circuits courts, éducation alimentaire dans les écoles et initiatives pour préserver nos paysages et nos ressources. C'est un véritable moteur pour une alimentation de qualité, responsable et solidaire.

Chacun peut contribuer : consommer local, soutenir les initiatives et participer à la vie du territoire. Ensemble, faisons du Roannais un exemple d'alimentation durable, pour aujourd'hui et pour demain.



Ce nouveau cadre permettra de rassembler les partenaires publics et privés – associations nautiques, prestataires locaux, collectivités – autour d'un projet commun, tout en préservant l'indépendance de chacun. L'objectif est de valoriser les ressources et les savoir-faire déjà présents sur le site, de consolider la dynamique collective engagée depuis plusieurs années, et de favoriser le développement économique lié aux activités de loisirs et de tourisme.

Avec ce projet, les collectivités confirment leur volonté de soutenir durablement le rayonnement de la Base nautique de Cordelle, au service du territoire, de son attractivité et de ses habitants.

## Breve

### FIBRE OPTIQUE : UN ACCOMPAGNEMENT POUR TOUS



Alors que la gratuité du raccordement à la fibre touche à sa fin, le conseiller numérique de la CoPLER s'est mobilisé tout au long de l'année 2025 pour accompagner les habitants. Sept permanences ont déjà été organisées dans six communes, permettant à près de 250 propriétaires de réaliser leur demande de raccordement et d'accéder au très haut débit.

Pour tout renseignement concernant votre raccordement fibre vous pouvez contacter :

conseiller-numerique@copler.fr

## Breve

### BESOIN D'UN COUP DE POUCE AVEC LE NUMÉRIQUE ? LE CONSEILLER NUMÉRIQUE EST LÀ POUR VOUS !

Envoyer un mail, remplir un formulaire en ligne, transférer des photos, installer une application... Le numérique fait désormais partie de notre quotidien.

Pour vous accompagner, sur simple rendez-vous, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement individuel gratuit, dans une ambiance bienveillante.

Le Conseiller numérique peut également vous aider dans vos démarches liées à la fibre optique avant la fin du financement et l'arrêt prochain du réseau cuivre.

Alors, n'attendez plus ! Venez poser vos questions, apprendre, progresser... et surtout, gagner en autonomie numérique.

conseiller-numerique@copler.fr

## Breve

### JOURNÉES PORTES OUVERTES DE L'INDUSTRIE : UNE IMMERSION AU COEUR DU TERRITOIRE

Du 17 au 28 novembre 2025, les Journées Portes Ouvertes de l'Industrie organisées à l'échelle du « Territoire d'industrie Roannais Forez » ont mis en lumière la vitalité de notre bassin industriel. Plus de 40 entreprises se sont mobilisées, offrant 300 créneaux de visites, pour répondre à un triple objectif :

- Susciter des vocations auprès des jeunes et des personnes en réorientation professionnelle ;
- Faciliter les recrutements pour les entreprises en quête de talents ;
- Et renforcer l'attractivité du territoire en valorisant ses opportunités professionnelles.



Territoires  
d'industrie  
Roannais Forez

Un grand merci aux entreprises locales participantes : Stevtiss SAS, FCN Textiles, MSI, Crystal, Ets Favrichon et Vignon, Tissage Volle et Cie.



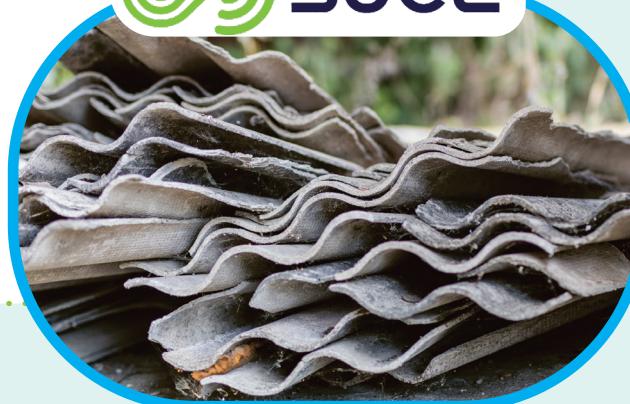
## Brève

### UN PAS DE PLUS POUR UN ENVIRONNEMENT PLUS SÛR !

La CoPLER s'engage aux côtés de SUEZ pour proposer un service gratuit de traitement de l'amiante, exclusivement réservé aux particuliers. Produits acceptés : plaques, ardoises et tuyaux amiantés. Dépôt possible au site SUEZ de Mably, à vos soins, sur palette filmée avec « un film NOIR » ou dans un big bag normé.

Pour en bénéficier, envoyez votre demande à : [dechets@copler.fr](mailto:dechets@copler.fr) avec un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Après validation, un document d'accès au site vous sera transmis.

[dechets@copler.fr](mailto:dechets@copler.fr)



## Brève

### COMPOSTEURS INDIVIDUELS : UN GESTE ÉCOLOGIQUE AU QUOTIDIEN

Transformez vos déchets en richesse naturelle !

La CoPLER propose à la vente des composteurs individuels de différentes tailles aux prix de 15€, 25€ et 35€. Ils sont fabriqués par une entreprise d'insertion à Roanne avec du bois ligérien.

Une solution simple et écologique pour réduire vos ordures ménagères tout en produisant un compost 100 % naturel. Faciles d'utilisation et adaptés à tous les jardins, ces composteurs permettent de nourrir vos plantes et potagers, tout en contribuant à préserver l'environnement.



Adopter un composteur, pour offrir une seconde vie à vos déchets. Plus d'informations sur le site internet de la CoPLER [www.copler.fr](http://www.copler.fr)





## • • • • RENATURATION DES COURS DE CRÈCHES Pour des espaces plus verts et plus frais

Dans le cadre de sa politique d'adaptation au changement climatique, la CoPLER engage un projet de renaturation des cours de ses structures petite enfance.

L'objectif : offrir aux tout-petits des espaces extérieurs plus agréables, plus sains et mieux adaptés aux épisodes de fortes chaleurs.

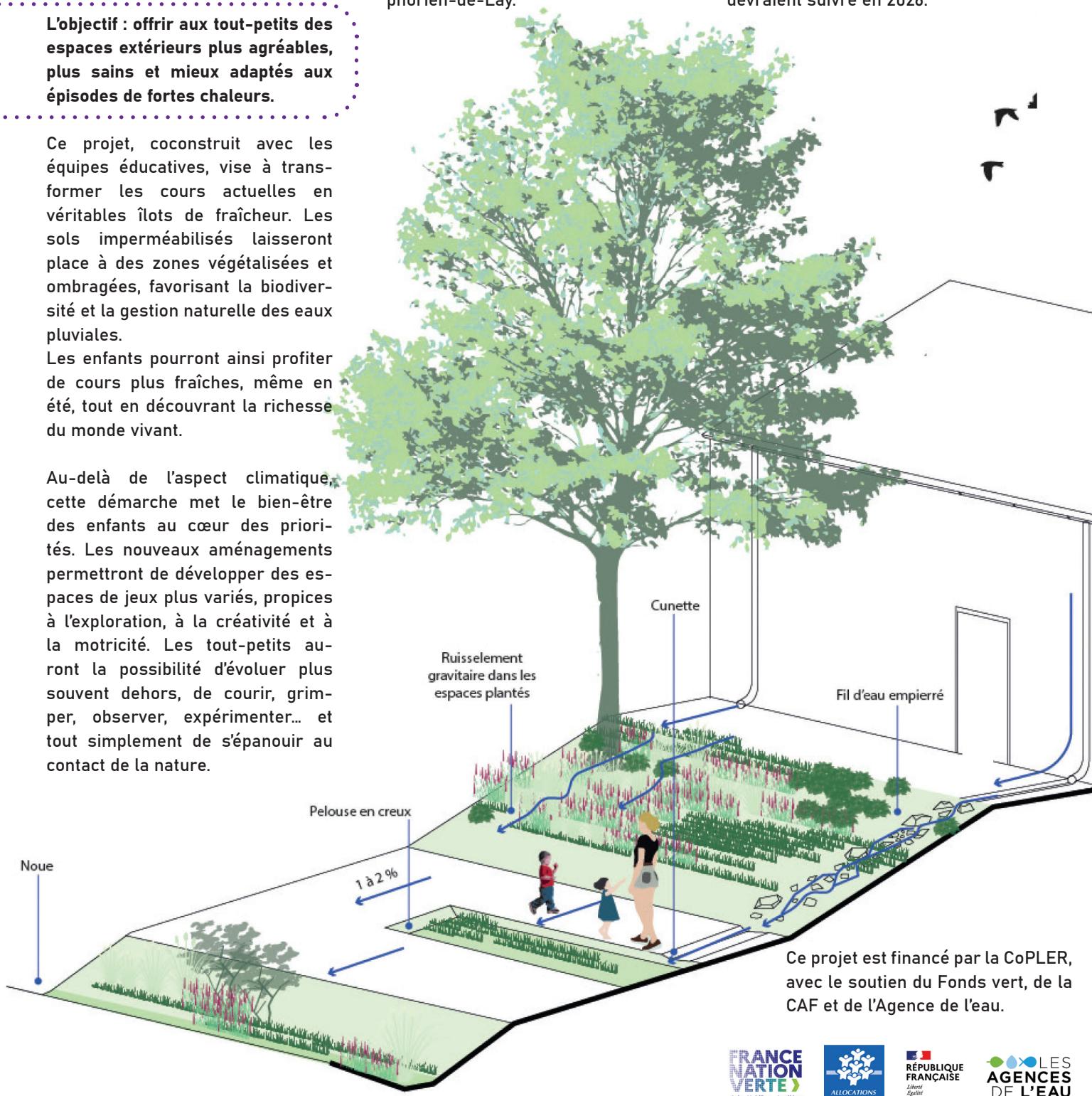
Ce projet, coconstruit avec les équipes éducatives, vise à transformer les cours actuelles en véritables îlots de fraîcheur. Les sols imperméabilisés laisseront place à des zones végétalisées et ombragées, favorisant la biodiversité et la gestion naturelle des eaux pluviales.

Les enfants pourront ainsi profiter de cours plus fraîches, même en été, tout en découvrant la richesse du monde vivant.

Au-delà de l'aspect climatique, cette démarche met le bien-être des enfants au cœur des priorités. Les nouveaux aménagements permettront de développer des espaces de jeux plus variés, propices à l'exploration, à la créativité et à la motricité. Les tout-petits auront la possibilité d'évoluer plus souvent dehors, de courir, grimper, observer, expérimenter... et tout simplement de s'épanouir au contact de la nature.

La première phase des travaux débute en 2025 et concerne les crèches de Fourneaux et de Neuville, la crèche, le Relais Petite Enfance et l'ALSH de Saint-Symphorien-de-Lay.

À Saint-Victor-sur-Rhins, une action identique est prévue avec l'école, portée par la commune. Les sites de Saint-Just-la-Pendue, Cordelle et Saint-Cyr-de-Favières devraient suivre en 2026.





## FORMER ET ACCOMPAGNER

### Les acteurs de l'enfance et de la jeunesse

**La CoPLER affirme son engagement en faveur de la qualification et de l'accompagnement des professionnels et bénévoles œuvrant auprès des enfants et des jeunes.**

Elle soutient notamment les parcours de formation BAFA et BAFD, essentiels pour encadrer des groupes d'enfants. En partenariat avec la CAF, un cofinancement pouvant aller jusqu'à 420 € est proposé pour encourager les vocations et favoriser l'accès à ces diplômes de l'animation.

Dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire (PEDT), trois communes ont également mutualisé une formation destinée aux agents communaux intervenant sur le temps de la cantine. Quatre modules permettront à ces agents d'adapter leur posture éducative, de poser un cadre bienveillant et de découvrir des outils concrets pour prévenir et gérer les conflits.

Le Relais Petite Enfance (RPE) accompagne, de son côté, les assistantes maternelles volontaires à travers des analyses de pratiques professionnelles et des formations thématiques sur l'alimentation ou le jeu, en complément des temps d'accueil collectifs.



Photo temps collectifs RPE © CoPLER

Enfin, la CoPLER poursuit son engagement en matière de formation aux Premiers Secours Citoyens (PSC) : tous les deux ans, des sessions de formation initiale et de recyclage sont proposées aux personnels de crèches, d'accueils de loisirs et aux assistantes maternelles. Cette année, 60 participants réviseront les gestes qui sauvent.

Et parce qu'il n'est jamais trop tôt pour apprendre à protéger les autres, 14 ateliers d'initiation aux premiers secours sont également proposés aux enfants de 3 à 16 ans, cofinancés par la CoPLER et la CAF.

## RAPPEL DES LIEUX D'ACCUEIL POUR TOUS LES JEUNES ENFANTS

Le territoire de la CoPLER dispose d'un réseau complet de structures dédiées à la petite enfance et à l'enfance :

- 6 établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), près de
- 70 assistantes maternelles agréées, 2 maisons d'assistantes maternelles (MAM), ainsi que
- 7 accueils de loisirs (ALSH) répartis sur les communes.

Vous êtes parent d'un jeune enfant ? Différentes solutions s'offrent à vous selon vos besoins

- Un accueil régulier à temps plein ou partiel,
- Un accueil ponctuel ou occasionnel,
- Un accueil en situation d'urgence.

Les professionnelles du guichet unique sont à votre écoute pour vous orienter vers la solution la plus adaptée à votre situation. Elles vous accompagnent également dans vos démarches administratives et peuvent vous accueillir au Relais Petite Enfance (RPE) pour toute question liée à la garde de votre enfant.

[relaispetiteenfance@copler.fr](mailto:relaispetiteenfance@copler.fr)  
 04 77 62 56 98



## MUSIQUE POUR TOUS

L'École Intercommunale de Musique et de Danse développe de nombreuses actions musicales et culturelles pour tous les publics. Pour les plus jeunes, Aude Ardoïn intervient dans les crèches et Relais Petite Enfance avec des activités autour du chant, des percussions et de la danse. Dans les écoles, Céline Grolegiat et Jean-François Raboutot animent des séances d'éducation musicale pour près de 500 élèves chaque année, alliant chant,

écoute, rythme et expression corporelle. L'EIMD compte dix professeurs et 170 élèves âgés de 4 à 78 ans. Elle propose des cours de musique, de danse moderne, des ateliers d'ensemble et des projets avec des artistes professionnels, valorisés lors d'un spectacle annuel. Enfin, pour nos aînés, Aude Ardoïn anime des temps musicaux dans les Ehpad de Lay et Neulise, favorisant bien-être et partage autour de la chanson française.

[eimd@copler.fr](mailto:eimd@copler.fr)



# Environnement

## • • • • DE NOUVEAUX CIRCUITS Pour (re)découvrir la CoPLER

Depuis 2023, un important travail a été engagé autour du réseau de sentiers de randonnée de la CoPLER.

Après un état des lieux complet des parcours existants, une réflexion collective s'est ouverte en 2024 avec les élus et les randonneurs des 16 communes.



Armande Jammes, paysagiste à la CoPLER et William, Catherine, Louis et Samantha en service civique - © Progrès /Bernard GUILLERMIN

Objectif : proposer des itinéraires plus sûrs, plus agréables et mieux adaptés aux attentes actuelles.

Concrètement, plusieurs choix ont été faits : suppression des portions dangereuses ou peu attractives, réduction des sections goudronnées, recalibrage des boucles et adoption du balisage officiel de la Fédération française de randonnée.

Le mobilier (portillons, pontons, bancs, etc.) sera progressivement renouvelé et de nouvelles connexions verront le jour pour mieux relier les différents secteurs du territoire.



Circuit Machézal © CoPLER

Le balisage des nouvelles boucles débutera dès le printemps 2026.

Ces circuits modernisés constitueront une base solide pour d'autres projets : un maillage VTT, une grande traversée de la CoPLER, deux futurs itinéraires de type GRP (Grande Randonnée de Pays) et le développement de la mobilité douce entre villages.

### Les circuits proposés en 2026



### Le balisage normalisé FFR



Les PR : promenade et randonnées d'une durée maximale d'une journée



Les GR : chemins de grande randonnée d'une durée de plusieurs jours



Les GR de pays : sentiers de grande randonnée de pays d'une durée de plusieurs jours

Source Plan IGN © PROXIGIS-CoPLER 05-2025



# Environnement

Après la parution d'un premier topoguide en 1995, documenté grâce à l'aide de l'association « les Chemins du Passé » puis d'une réédition en 2008, une nouvelle version est en préparation.

Des supports dématérialisés faciliteront la consultation et des flashcodes seront intégrés sur les nouveaux panneaux de départ.



Ces itinéraires continueront d'être entretenus par les équipes environnement de la CoPLER dans le cadre de l'atelier chantier d'insertion, en partenariat avec les communes, qui proposeront aussi des plus petites boucles, dites de proximité.

De belles balades en perspective !



## Etat des lieux / futur projet



### AVANT

**386 km de circuits**

**57 % de chemins non revêtus**

**33 circuits allant de 5,5 km à 22 km**

**Zones vides et certains circuits non reliés entre eux**

### APRÈS

**420 km de circuits  
dont 340 km de chemins CoPLER**

**66% de chemins non revêtus**

**33 circuits allant de 9km à 18 km + 16 boucles de proximité de 3 à 5,5 km**

**Un meilleur maillage du territoire permettant une mobilité entre les bourgs**





**Temps collectifs**  
RPE - Juin 2025



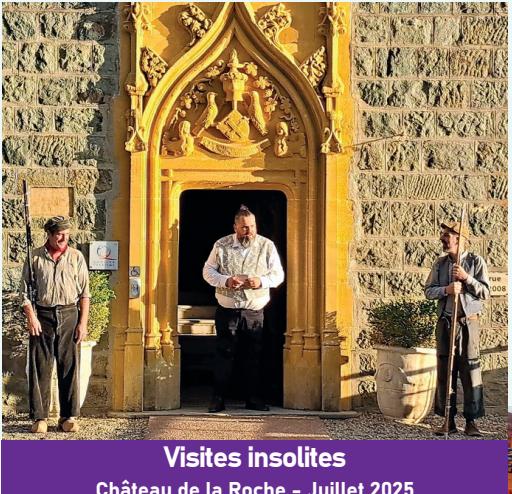
**Quartiers d'été 2025**  
Château de la Roche



**Travaux d'aménagement**  
abords du château de la Roche



**Halloween**  
Château de la Roche - octobre 2025



**Visites insolites**  
Château de la Roche - Juillet 2025



**Compétition nationale de canoë kayak**  
Base nautique de Cordelle - avril 2025



**Inauguration LILA**  
« Lieu innovant lieu accueillant »  
CoPLER - Juin 2025



**JPO France services**  
CoPLER - Octobre 2025



**Journée intergénérationnelle**  
St-Symphorien-de-Lay - Avril 2025



**Ouverture de la saison culturelle**  
Pradines - Octobre 2025

L'essentiel du territoire à portée de main !

# CoPLER App

100% PRATIQUE

100% GRATUIT

+ de 4000 habitants du territoire l'ont déjà téléchargée, alors pourquoi pas vous ?

- Déchèteries •
- Agenda et actualités •
- Offres d'emploi •
- Commerces •
- Artisans et professionnels •
- Producteurs locaux •
- Associations •
- Notifications de ma commune...

Loire  
LE DÉPARTEMENT

DISPONIBLE SUR  
Google Play

Télécharger dans l'App Store

Merci de  
sortir vos bacs,  
poignées  
côté rue



**2026**  
1<sup>er</sup> SEMESTRE

# CALENDRIER DES COLLECTES

## ORDURES MÉNAGÈRES ET EMBALLAGES

### JANVIER

### FÉVRIER

### MARS

### AVRIL

### Mai

### Juin



## Zone 1

LUNDI :

St-Cyr-de-Favières  
L'Hôpital-sur-Rhins

MARDI :

Régny  
St-Priest-la-Roche

MERCREDI :

Neulise

JEUDI :

St-Just-la-Pendue

VENDREDI :

Cordelle





# CALENDRIER DES COLLECTES

**2026**  
2<sup>ème</sup> SEMESTRE

## ORDURES MÉNAGÈRES ET EMBALLAGES

JUILLET AOÛT



### Zone 1

LUNDI :  
St-Cyr-de-Favières  
L'Hôpital-sur-Rhins

MARDI :  
Régny  
St-Priest-la-Roche

MERCREDI :  
Neulise  
JEUDI :  
St-Just-la-Pendue

VENDREDI :  
Cordelle

JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE	
M 1		S 1		M 1		V 2		D 1		M 1	
J 2		D 2		J 3		S 3		L 2		M 2	
V 3		L 3		V 4		M 4		M 3		J 3	
S 4		M 5		S 5		L 5		J 5		V 4	
D 5		J 6		D 6		M 6		V 6		S 5	
L 6		V 7		L 7		J 8		D 8		D 6	
M 7		S 8		M 8		V 9		L 9		L 7	
J 9		D 9		M 9		S 10		M 10		M 8	
V 10		L 10		J 10		D 11		M 11		M 9	
S 11		M 11		S 12		L 12		V 12		J 10	
D 12		M 12		D 13		M 13		S 13		S 12	
L 13		J 13		V 14		L 14		D 14		D 13	
M 14		M 15		S 15		M 15		J 15		L 14	
J 15		D 16		L 16		V 16		D 15		M 15	
V 16		L 17		S 17		J 17		M 17		J 17	
S 17		M 18		D 18		V 18		M 18		V 18	
D 18		M 19		S 19		L 19		J 19		S 19	
L 19		J 20		D 20		M 20		V 20		D 20	
M 20		V 21		L 21		M 21		S 21		L 21	
J 21		S 22		M 22		J 22		D 22		M 22	
V 22		D 23		M 23		V 23		L 23		M 23	
S 23		J 24		J 24		S 24		M 24		J 24	
D 24		V 25		V 25		D 25		M 25		V 25	
L 25		S 26		S 26		L 26		J 26		S 26	
M 26		J 27		D 27		M 27		V 27		D 27	
J 27		V 28		L 28		M 28		S 28		M 29	
V 28		S 29		M 29		J 29		V 30		L 30	
S 29		D 30		L 31		S 31		M 30		J 31	

Pour rappel :  
Jour férié > collecte décalée au lendemain

VENDREDI :  
St-Symphorien-de-Lay  
Fournéaux  
JEUDI :  
Neaux  
Pradines

Contact Service déchets - Tél. 04 26 24 10 04  
Courriel : [dechets@copler.fr](mailto:dechets@copler.fr) [www.copler.fr](http://www.copler.fr)

